

Résolutions soumises au vote

Vote des résolutions

1ère RESOLUTION : APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2020

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir lu le rapport d'activité présenté au nom du Conseil d'Administration approuve ce rapport.

2ème RESOLUTION : APPROBATION DU RAPPORT MORAL DU PRESIDENT

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir lu le rapport moral du président approuve ce rapport.

3ème RESOLUTION : APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 2020

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir lu le rapport financier du Conseil d'Administration et le rapport spécial du Commissaire aux comptes, approuve le bilan et le compte de résultat de 2020, lequel se solde par un excédent des produits sur les charges de 44 879 euros.

En conséquence, elle donne quitus au Conseil d'Administration pour la gestion de l'exercice 2020.

Vote des résolutions

4ème RESOLUTION : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2020 selon la norme comptable du réseau

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice de la façon suivante :

Bénéfice du résultat de l'activité fonctionnement : 46 733 euros affecté en totalité au compte report à nouveau sur résultat de fonctionnement.

Le Déficit du résultat de l'activité prêt – 1 854 euros est affecté à la quote-part de provision sur apport avec droit de reprise pour – 1 854 et 0 € sur la quote-part de pertes sur apports sans droit de reprise.

5ème RESOLUTION : MONTANT DES COTISATIONS POUR 2022

L'Assemblée Générale Ordinaire vote la proposition du Conseil d'Administration et décide de fixer les cotisations pour 2022.